



**Association TAN EVENTS (TAN SERVICES)**  
**610 BIS CHEMIN D'EN TOUZET,**  
**11400 Castelnaudary**  
[taneventsfr@gmail.com](mailto:taneventsfr@gmail.com)

## **MENTIONS LEGALES – TAN EVENTS (TAN SERVICES)**

---

### **Conditions Générales d’Utilisation et de Vente (CGUV) – Tan Events 2025**

---

#### **1. Objet**

Les présentes Conditions Générales d’Utilisation et de Vente (CGUV) régissent :

- L'accès au site tanevents.fr
- L'utilisation des services proposés par Tan Events
- La vente et l'exécution des prestations événementielles

Toute signature de devis ou utilisation du site vaut acceptation pleine et entière des présentes CGUV.

---

#### **2. Prestations**

Tan Events propose notamment :

- Organisation d'événements privés et étudiants (anniversaires, fêtes de 18 ans, soirées étudiantes, événements associatifs)
- Animation DJ, sonorisation, éclairage et gestion de l'ambiance musicale
- Location, installation et gestion de matériel sonore et lumineux
- Coordination logistique et accompagnement le jour J
- Services additionnels sur demande, explicitement mentionnés dans le devis

Seules les prestations mentionnées dans le devis validé engagent Tan Events.

---

#### **3. Devis & Commande**

##### **3.1 Émission du devis**

Tout devis est fourni gratuitement et inclut :

- Description détaillée des prestations

- Matériel requis
- Durée et équipe mobilisée
- Tarifs toutes taxes comprises
- Conditions générales

### **3.2 Validité**

- Le devis est valable 31 jours à compter de sa date d'émission
- Passé ce délai, Tan Events peut réviser les prix et disponibilités

### **3.3 Validation et acompte**

La commande devient ferme après :

1. Signature du devis par le client
2. Versement d'un acompte de 50 % du montant total

L'acompte garantit :

- La réservation du matériel de sonorisation et d'éclairage
- La sécurisation de la date de l'événement
- La mise en place logistique et les conditions de sécurité

Aucune réservation ou préparation ne sera engagée sans versement de l'acompte.

### **3.4 Transmission et acceptation des CGUV**

- Les CGUV sont transmises par lien e-mail lors de l'envoi du devis
- La signature du devis vaut acceptation entière et irrévocable des CGUV par le client

---

## **4. Tarifs & Paiement**

- Les tarifs sont exprimés en euros et indiqués dans le devis
  - Le solde doit être réglé au plus tard le jour de l'événement, avant le début de la prestation
  - Tout retard de paiement peut entraîner la suspension ou l'annulation de la prestation, avec application éventuelle de pénalités légales
  - L'acompte de 50 % est non remboursable, sauf annulation décidée par Tan Events
-

## **5. Annulation & Modification**

### **5.1 Par le client**

- Annulation > 15 jours avant : acompte conservé
- Annulation < 7 jours avant : totalité du montant facturée en raison des frais engagés

### **5.2 Par Tan Events**

- En cas de force majeure (panne, maladie, conditions administratives), Tan Events peut proposer une alternative ou rembourser intégralement les sommes versées

### **5.3 Modifications**

- Les modifications sont possibles sous réserve de disponibilité et peuvent entraîner une révision du devis
- 

## **6. Obligations du client**

Le client doit :

- Fournir un lieu sûr et conforme
- Garantir l'alimentation électrique nécessaire
- Assurer la sécurité des participants, du matériel et des intervenants
- Obtenir toutes autorisations nécessaires
- Respecter les capacités maximales du lieu

Toute dégradation du matériel sera facturée au client.

---

## **7. Obligations de Tan Events**

Tan Events s'engage à :

- Fournir la prestation conformément au devis
- Installer le matériel selon les règles professionnelles
- Informer le client en cas d'imprévu

Limitation de responsabilité :

Tan Events ne pourra être tenu responsable pour :

- Coupures électriques indépendantes de son matériel
- Intempéries
- Comportement du public
- Décisions administratives ou sécuritaires empêchant l'événement

---

## **8. Assurance**

- Tan Events ne dispose pas d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle
- Les membres bénévoles sont couverts uniquement par leur assurance responsabilité civile personnelle

Le client reste responsable de :

- La sécurité globale
- L'assurance du lieu et des participants
- Tout dommage matériel ou corporel

Toute dégradation du matériel fourni sera facturée au client.

---

## **9. Matériel & Sécurité**

- Le matériel fourni reste la propriété de Tan Events ou de ses partenaires
  - Toute manipulation non autorisée est interdite
  - Tan Events peut interrompre la prestation sans remboursement si le public ou le matériel est en danger
- 

## **10. Propriété intellectuelle**

- Les contenus créés par Tan Events (photos, vidéos, visuels) restent sa propriété sauf accord écrit
  - Toute reproduction ou diffusion nécessite une autorisation préalable
- 

## **11. Données personnelles (RGPD)**

- Les données sont utilisées uniquement pour : devis, organisation, suivi client
  - Elles ne sont jamais revendues
  - Le client peut exercer ses droits d'accès, rectification ou suppression à :  
[contact@tanevents.fr](mailto:contact@tanevents.fr)
- 

## **12. Transmission et acceptation des CGUV**

- Les CGUV sont accessibles par lien envoyé par e-mail

- La signature du devis vaut acceptation entière et irrévocable des CGUV
- 

### **13. Litiges**

- Une solution amiable sera recherchée en priorité
  - À défaut, les tribunaux français compétents seront saisis
-